



CANADA

EB079 684 130  
U517626123

ALI DAAMACHE  
8900 BOUL DE CHATEAUNEUF  
ANJOU QC H1K 1G7  
CANADA

Application/Demande: W310436221

UCMUC: 1127398707

## WORK PERMIT/PERMIS DE TRAVAIL

## CLIENT INFORMATION/INFORMATION DU CLIENT

Family Name/Nom de Famille: DAAMACHE  
Given Name(s)/Prénom(s): ALI  
Date of Birth/Date de naissance: 1971/10/04  
Sex/Sexe: MASCULIN  
Country of Birth/Pays de naissance: ALGERIE  
Country of Citizenship/Citoyen de: ALGERIE  
Travel Doc No./N° du document de voyage:

## ADDITIONAL INFORMATION/INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Date Issued/Délivré le: 2024/03/28  
Expiry Date/Date d'expiration: 2026/03/28  
Case Type/Géne de cas: 28  
LMIA or Exempt No./N° de l'EIMT ou Dispense:  
Employer/Employeur: UNSPECIFIED/NON PRÉCISE  
Employment Location/Emplacement de l'emploi: INCONNU  
Occupation/Profession: OPEN/OUVERT  
In Force From/En vigueur le: 2024/03/28



## Conditions:

- INTERDICTION DE FREQUENTER UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE SUIVRE UN COURS THÉORIQUE OU PROFESSIONNEL À MOINS D'AVOIR UNE AUTORISATION.
- NON VALIDE POUR UN EMPLOI DANS UNE ENTREPRISE LIÉE AU COMMERCE DU SEXE COMME LES BARS DE DANSEUSES NUÉS, LES SALONS DE MASSAGE OU LES SERVICES D'ESCORTES.

## Remarks/Observations:

DOES NOT CONFER TEMPORARY RESIDENT STATUS/NE CONFÈRE PAS LE STATUT DE RÉSIDENT TEMPORAIRE

\*\*\*THIS DOES NOT AUTHORIZE RE-ENTRY/CECI N'AUTORISE PAS LA RÉ-ENTRÉE\*\*\*



CANADA

EB079 663 695  
D301119661

## DOCUMENT DU DEMANDEUR D'ASILE

LE PRÉSENT DOCUMENT ATTESTE QUE LA PERSONNE NOMMÉE EST UN DEMANDEUR D'ASILE  
AU SENS DE LA LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

Demande: L400085803  
IUC: 1127398707

## INFORMATION DU CLIENT

Nom de Famille: DAAMACHE  
Prénom(s): ALI  
Date de naissance: 1971/10/04  
Sexe: MASCULIN  
Pays de naissance: ALGÉRIE  
Citoyen de: ALGÉRIE  
Délivré le: 2024/03/28  
Date d'expiration: 2028/03/28

## INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

En vertu du paragraphe 100(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés la demande est jugée recevable pour fin de décision, par la Section de la protection des réfugiés.

Par conséquent, en vertu du paragraphe 100(3), la demande d'asile est déferrée à la Section de la protection des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En date du 2024/03/28, la personne susnommée est admissible à la protection en matière de soins de santé offerte dans le cadre du Programme fédéral de santé intérieure (PFSI). Cette protection peut être annulée sans préavis si le statut d'immigration de l'individu change. Par conséquent, les fournisseurs de soins de santé doivent vérifier auprès de l'administrateur du PFSI l'admissibilité de la personne avant de lui prodiguer des soins de santé.

Je, soussigné(e):

- déclarer avoir besoin de la protection sous le PFSI. J'informerai immédiatement IRCC de tout changement quant à mon statut d'immigrant ou si je deviens admissible à un autre régime d'assurance santé.
- comprendre que mes renseignements de nature médicale et personnelle seront communiqués à IRCC, à l'administrateur des demandes de règlement du PFSI et aux tierces parties appropriées aux fins de l'administration du PFSI. Mes renseignements personnels pourraient être communiqués à d'autres institutions gouvernementales ou tierces parties en conformité avec la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur le ministère de la citoyenneté et de l'immigration.

IRCC Centre d'innovation  
IRCC Innovation Hub  
010-200 Rene-Levesque West  
Montréal, Québec H2Z 1X4



Les enfants d'âge scolaire n'ont pas besoin d'une autorisation d'étude pour fréquenter une école primaire ou secondaire.

Nom, lien de parenté et signature de l'adulte accompagnant

Signature de l'intéressé(e)

Argent en main

Ministre

\*\*\*NON VALIDE POUR VOYAGER\*\*\*